

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **1er décembre 2020** à 19h00 heures, dans la grande salle de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Claude Roy
Siège #3 - Poste vacant
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, s'ils le désirent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2020-12-205

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-206

3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

D'adopter le budget 2021 tel que présenté et résumé comme tel au taux de taxation 0.9579¢ par 100\$ d'évaluation :

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière	485 535\$
Taxes sur une autre base	89 674\$
Paiement tenant lieu de taxes	427\$
Services rendus	8 860\$
Comptoir postal	7 500\$
Imposition de droits	9 750\$
Amendes et pénalités	750\$
Intérêts	3 000\$
Autres revenus	83 081\$
Transferts	571 848\$
	1 260 425\$

DÉPENSES

Administration générale	200 370\$
Comptoir postal	3 591\$
Sécurité publique/Incendie	87 288\$
Voirie	506 873\$
Hygiène du milieu	83 075\$
Santé et bien-être	3 000\$
Aménagement et urbanisme	42 555\$
Loisirs/culture et Centre comm.	124 021\$
Frais de financement	76 552\$
Affectations	133 100\$
	1 260 425\$

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-207

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

QUE la séance soit levée à 19h10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse